

## **ARRÊTÉ n°2025\_002\_CO\_AI portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'agent de maîtrise – session 2025**

### **LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le code du sport, livre II, titre II, modifié, disposant en son article L221-3 que les sportifs, arbitres, et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,

**VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique,

**VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

**VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

**VU** le décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017, modifié, fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État,

**VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

**VU** l'arrêté du 9 juillet 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'agent de maîtrise pour la Loire-Atlantique et la Vendée - session 2025,

**VU** l'arrêté du 30 décembre 2024 portant règlement de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial,

**VU** l'arrêté du 30 décembre 2024 portant établissement de la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial,

**VU** l'arrêté du 6 janvier 2025 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

**VU** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

**VU** le procès-verbal du 20 décembre 2024 établissant la désignation par tirage au sort du représentant du personnel relevant de la catégorie C à la C.A.P. du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen d'agent de maîtrise territorial, session 2025 :

#### Collège des élus locaux

- **Jean-Pierre POSSOZ** Conseiller municipal, Abbaretz
- **Cédric HOLLIER-LAROUSSE** Adjoint au Patrimoine bâti et routier, Nort sur Erdre

#### Collèges des fonctionnaires territoriaux

- **Marie-Noëlle TOUBLANC** Ingénieure territoriale, responsable unité aménagement, agencement et propreté, Conseil départemental Loire-Atlantique
- **Loïc BERTIN** Agent de maîtrise principal, représentant du personnel à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

#### Collège des personnalités qualifiées

- **Nathalie ROUVIÈRE** Chargée de mission transition écologique et accessibilité handicapés, Vigneux de Bretagne
- **Delphine KREJCI** Conseillère prévention des risques professionnels, Angers

### ARTICLE 2

La présidence du jury est confiée à Marie-Noëlle TOUBLANC et Nathalie ROUVIÈRE est désignée comme suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement de cette dernière.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

À Nantes, le 9 janvier 2025

Le Président,



Philip SQUELARD

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) pour une durée minimale de deux mois.

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le 10/01/2025



ID : 044-284400025-20250109-2025\_002\_CO\_AI-AI